

2018-054

Envoyé en préfecture le 13/12/2018

Reçu en préfecture le 13/12/2018

Affiché le

ID : 011-211101118-20181127-2018_54-DE

Département de l'Aude
Arrondissement de NARBONNE

Mairie
de
Cruscades



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54

DOMAINE : URBANISME – DOCUMENTS D'URBANISME

OBJET : INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LA COMMUNE DE CRUSCADES

L'an deux mil dix huit et le 27 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Cruscades, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MORASSUTTI Jean-Claude, Maire
Nombre de Conseillers en exercice : 15 membres
Date de la convocation : 22/11/2018
Secrétaire de séance : DEBAYLES Véronique

Étaient présents : BENETREAU-SANCHEZ Sonia, CIANNI Fabien, DEBAYLES Véronique, FABRIS Angel, FERNANDEZ Isabelle, MALFAZ David, MIQUEL Christophe, MORASSUTTI Jean-Claude, , SALLES Jean-Noël, VALLES-PEREZ Jacqueline,

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

MIQUEL Christian qui donne pouvoir à MORASSUTTI Jean-Claude, MOLINERA Stéphanie, PHAM-LE-THANH Daniel qui donne pouvoir à VALLES-PEREZ Jacqueline, REFALO Jean-Yves, , VACHER Fabien

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.421-27 et R.421-29,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir sur l'ensemble de la commune,

Le Conseil Municipal

Où l'exposé et après avoir délibéré

Par : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

DECIDE

Article 1 : les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir.

Article 2 : sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R 421-29 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Aude en vue de l'exercice du contrôle de légalité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire

JC. MORASSUTTI

